



Compte-rendu sommaire Séance du 11 janvier 2021

MAIRIE

1, Place de la Mairie

45270 Ladon

☎ : 02 38 95 50 22

✉ : mairie.ladon@wanadoo.fr

AF/SC

M. le Maire précise qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuelle pour les distanciations et les gestes barrières, la séance du conseil municipal se tient dans la Salle du Tivoli.

L'an 2021 et le 11 janvier à 20 heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. FÉVRIER Albert, Maire.

Présents : M. FÉVRIER Albert, M. VAAST Guy, Mme BRISSET Nathalie, M. CHESNOY Christian, Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine, M. CHAUVEAU Jean Michel, Mme LAURENT Nathalie, M. ALLEAU Raphaël, Mme DENAES Stéphanie, Mme BESNARD Sandrine, M. GLAUME Frédéric, M. LETORT Alain, M. CHARBONNIER Gérard et Mme BOUCHOUX Daisy.

Excusée ayant donné procuration : Mme MARTINEZ Audrey à Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine

Désignation du secrétaire de séance : Mme BRISSET Nathalie

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

- ◆ Réfection du mur du cimetière

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 23 907,48 € HT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ◆ adopte le projet ci-dessus pour un montant de 23 907,48 € HT
- ◆ adopte le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	HT	TTC	HT	TTC
Mur du cimetière	23 907,48	28 688,98		
DETR			9 562,99	
Département			9 562,99	
Autofinancement			4 781,50	
Total	23 907,48	28 688,98	23 907,48	

- ◆ sollicite une subvention de 9 562,99 € au titre de la DETR, soit 40 % du montant du projet
- ◆ charge le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

- ◆ Acquisition de terrains en vue de la création d'un équipement sportif (terrains de pétanque)

Le coût prévisionnel de l'acquisition s'élève à : 70 000 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ◆ adopte le projet ci-dessus pour un montant de 70 000 € HT
- ◆ adopte le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	HT	TTC	HT	TTC
Acquisition de terrains	70 000,00	70 000,00		
DETR			28 000,00	
Département			28 000,00	
Autofinancement			14 000,00	
Total	70 000,00	70 000,00	70 000,00	

- ◆ sollicite une subvention de 28 000,00 € au titre de la DETR, soit 40 % du montant du projet
- ◆ charge le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la liste des investissements prévus en 2021 :

- ◆ Réfection du mur du cimetière = 23 907,48 € HT
- ◆ Fourniture et pose d'un portail au local des services techniques = 9 759,93 € HT
- ◆ Achat d'un désherbeur thermique = 2 590 € HT
- ◆ Acquisition de terrains = 70 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ adopte les investissements prévus en 2021, à savoir : la réfection du mur du cimetière, la fourniture et pose d'un portail au local des services techniques, l'achat d'un désherbeur thermique et l'acquisition de terrains
- ◆ autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature au Conseil départemental du Loiret
- ◆ sollicite le soutien financier du Conseil départemental du Loiret dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal - volet 3.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Indemnité pour la confection des documents budgétaires

Le conseil municipal décide d'accorder à Madame Nathalie TREMINTIN-BERTRAND, Comptable public, une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € à compter de l'année 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

VALLOIRE HABITAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la construction de la future école élémentaire, il est nécessaire d'acquérir 2 parcelles appartenant à VALLOIRE HABITAT pour un € symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'achat des deux parcelles appartenant à VALLOIRE HABITAT, cadastrées AC 194 et AC 206.

Il autorise Monsieur le Maire à donner toutes les signatures nécessaires pour finaliser ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Point sur le travail des commissions

M. FÉVRIER présente la situation financière de la commune et informe l'assemblée des préparatifs pour établir le budget. Il précise que cette situation financière sera définitive dès que l'année 2020 sera clôturée.

Il apporte des précisions quant aux travaux à venir et à prévoir :

Prévisions TTC pour le budget 2021, à inscrire en cas d'accord de versement de subventions (DETR + Département)

❖ Mur du cimetière	30 000 €
❖ Portail local services techniques	11 000 €
❖ Désherbeur thermique	3 000 €

❖ Achat de terrains « BOURGEOIS » 70 000 €

Prévisions TTC pour le budget 2021, à inscrire car dépenses déjà subventionnées (Département)

❖ Radar pédagogique	3 000 €
❖ Panneau d'information	9 000 €
Subvention reçue sur ce programme = 5 977 € (49,81 %) ; reste à charge 6 023 € (50,19 %)	

❖ Enduit de l'église	5 000 €
❖ Gouttières Mairie	17 000€
Subvention réservée sur ce programme = 30 %	

Prévisions TTC pour le budget 2021

❖ Achat « PATRIARCA » 5 000 € + frais
❖ Achat terrain « AURIAULT 8 900 € + frais (En cours chez le notaire)
❖ Terrains « VALLOGIS » 1 € symbolique + frais

Travaux en réflexion pour l'année 2021 :

- ❖ Grillage city stade
- ❖ Barrières Halle
- ❖ Barnum pliant
- ❖ Accessibilité Mairie (A prévoir avec les travaux de l'école élémentaire)
- ❖ Petit matériel (Extincteurs, défibrillateur)
- ❖ Conformité de l'alarme Salle polyvalente Yves GARRÉ

M. FÉVRIER rajoute qu'il n'y aura pas de travaux sur l'école élémentaire en 2021 sauf un passage de caméra dans les canalisations eaux usées.

M. FÉVRIER précise :

1. Pour les travaux du mur de l'église (enduit) la commune doit faire appel à un architecte. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à contacter un architecte.
2. Pour les diverses acquisitions (maison « PATRIARCA », terrains « AURIAULT » et « VALLOGIS »), les dossiers sont en cours chez le notaire.

M. LETORT demande si on peut faire appel à la DRAC pour une subvention (enduit mur de l'église). M. FÉVRIER propose de rencontrer l'architecte et éventuellement de voir avec lui pour une éventuelle demande de subvention.

M. CHESNOY informe que des travaux de voirie sont engagés par la Communauté de communes : Rue du Carogé et une partie de la Rue du Moulin Routhion. M. Fabien EDME de la Communauté de communes doit faire un état des lieux.

Mme BRISSET demande un petit balayage Rue Albert Grenet car présence de beaucoup de gravillons suite aux travaux.

M. CHAUVEAU demande si on ne peut pas tout faire là où il y a des dangers. D'autre part, il s'interroge sur le devenir de la voie ferrée. M. FÉVRIER précise que le démantèlement est prévu par la SNCF en attente de l'étude de faisabilité du projet.

M. LETORT prévient que la Rue de la Bezonde se dégrade à l'endroit où les camions du SICTOM font demi-tour.

M. CHESNOY informe que le lotissement du Château sera refait en LED ; les anciens lampadaires seront utilisés pour mettre à d'autres endroits de la commune.

M. FÉVRIER précise qu'à l'avenir l'éclairage public devrait rester éteint 5 heures minimum pour les économies d'énergie et pouvoir bénéficier de subventions en cas de travaux.

M. LETORT parle aussi des modifications des lampes. Le changement sera fait que du haut du lampadaire sauf si le poteau est abîmé.

M. LETORT renouvelle sa demande pour la liste des propriétés bâties et non bâties appartenant à la commune.

Il demande également à réunir la commission du personnel rapidement.

Il demande que soit faite une analyse financière avec le détail des dépenses et des recettes par trimestre.

Mme BRÉCIÉ LEPLAT demande pour voir avant la fin du mois pour faire une affiche pour le prochain marché du 14 mars 2021, plus une banderole pour mettre sur la Halle (en a-t-on réellement besoin ?). Elle demande de réunir la commission au plus vite.

D'autre part, elle a rencontré avec d'autres élus les 2 agents chargés du fleurissement qui ont apporté de nouvelles idées pour le printemps et l'été prochain. Une commande sera faite pour un montant de 2 952,95 € TTC soit environ 25 % de moins que l'année dernière.

Elle évoque également la position du panneau d'affichage. Nous devons nous réunir pour en parler. Chacun en attendant est invité à y réfléchir. Attention il faut aussi penser à l'alimentation électrique (pas trop loin pour le branchement)

M. ROBINEAU, du Département, sera sollicité par courrier pour lui demander si on a l'autorisation de placer un panneau sur une route départementale.

Dans le cadre du Plan communal de sauvegarde (PCS), M. FÉVRIER propose de faire un groupement avec les communes avoisinantes (Bellegarde, Villemoutiers, Quiers-sur-Bezonde et Ouzouer-sous-Bellegarde). Un courrier sera adressé à chaque Mairie.

M. VAAST informe que le bulletin avance très bien et est presque terminé. Mme BRISSET y travaille ardemment. Il sera imprimé en 850 exemplaires par IDB à Quiers-sur-Bezonde. Le coût de l'impression pourrait s'élever à environ 1 000 € HT. La distribution sera assurée par tous les conseillers. Mme BRISSET remercie les personnes qui l'aide à faire ce bulletin.

M. FÉVRIER informe de l'avancement du dossier PLUi. Une rencontre avec le cabinet d'études est prévue dans le mois de février. Les logements vacants ont été recensés et sont au nombre de 30.

Mme BRISSET informe qu'à ce jour, et à cause de la crise sanitaire, le fonctionnement des associations se trouve dans une situation précaire. Seules, les associations sportives peuvent réunir les mineurs mais en extérieur.

Mme BRISSET informe que toutes les demandes d'interventions sont transmises à la Communauté de communes. D'autre part, aucune date pour les prochains conseils d'écoles.

M. CHARBONNIER intervient au sujet du bornage du nouveau cimetière (délimitation des concessions, refaire les îlots à la même dimension que les autres)

M. LETORT s'interroge sur la date d'ouverture de la télémédecine. M. FÉVRIER confirme que les infirmières auront leur formation dès le 12 janvier pour une ouverture très prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le quorum étant obtenu, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
M. Albert FÉVRIER

